

## Conseil d'école : 13 octobre 2020

Excusés : parents d'élèves élus : Mr Chargros, Mme Giraud, Mr Vermorel  
enseignants : Mme Faure

Inspectrice Education Nationale : Mme Bouche

Présents : l'ensemble des enseignants, des parents élus et Mme Urbain pour la municipalité.

### **1 / Signature du règlement intérieur et du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)**

Ils sont actualisés pour l'année 2020-2021. Peu de modifications. Une annexe a été ajoutée au règlement intérieur afin d'explicitier les entrées et sorties des élèves en raison du contexte sanitaire de cette année.

(documents joints à ce compte-rendu)

### **2 / Rentrée et sorties des élèves avec le protocole sanitaire**

Cette année, les entrées et sorties des élèves sont différentes :

\*les CP-CE1-CE2 rentrent rue Charnay et sortent dans le Parc Mégret.

\*les CM rentrent et sortent dans le Parc Mégret

\*les parents de maternelles accompagnent les enfants en rentrant par la rue Charnay, traversent les toilettes et sortent rue Chantemerle.

Pour les classes de maternelle, les parents trouvent que le « sens de circulation » est pratique. Moins « d'encombrement dans les couloirs ». Ils notent par contre, comme les maîtresses, qu'il fait déjà très froid dans les toilettes (porte ouverte).

Un changement est discuté et validé : les parents rentreront par la porte sous le préau (programmée pour ne pas être verrouillée de 8h20 à 8h40), puis passent aux toilettes pour le lavage de mains (avec fléchage pour sens de circulation), puis vont vers les classes.

Tant qu'il sera possible de le faire, l'ensemble du conseil trouve préférable que les parents de maternelle puissent accompagner les enfants vers leur classe.

### **3 / Effectifs**

222 enfants cette année, pour 11 classes, et 12 enfants dans la classe ULIS (12ème classe).

Effectifs faibles (20 enfants par classe en moyenne) qui permet de travailler dans les meilleures conditions. Des inquiétudes sont émises quant à d'éventuelles fermetures de classe.

Moins d'enfants sont inscrits en cycle 1 cette année (environ 18 enfants par classe d'âge, contre 35 environ en cycle 3)

Des raisons démographiques sont évoquées (environ 30 naissances par an sur la commune).

Il est rappelé que dorénavant, la mairie regardera les dérogations d'enfants d'autres communes d'un œil plus favorable.

Un débat s'installe sur l'utilité de rendre l'école plus « vendeuse » (mais l'école publique, qui est un service public, doit-elle « se vendre »?)

Un blog d'école va être créé cette année, regroupant des informations pratiques pour les parents et les projets réalisés (une autorisation de droit à l'image sera envoyée aux familles). Il sera alimenté par les enseignants.

Le site de la mairie avec des informations sur l'école sera réactualisé.

Le « flash municipal », tout comme la presse locale, peuvent être contactés également pour une diffusion aux habitants de Charlieu.

#### **4 / Elections des parents**

331 inscrits, 45 votants (100 % des suffrages exprimés)

Peu de motivation des parents pour cette élection, avec une seule liste. Les parents ont-ils compris l'intérêt de cette élection, le rôle du conseil d'école et des parents élus ?

Les parents élus vont créer une adresse mail, qui sera communiquée aux familles, qui pourront leur faire part demandes, questions... Le trombinoscope sera également renouvelé et affiché dans l'école.

Liste des parents élus :

Mme AUGER Alison (GS-CM1)

Mme BOISDRON Julia (CP-CM2)

Mme BREBANT Annabelle (PS)

Mr CHARGROS Mickaël (CM1)

Mr CUCHERAT Nicolas (GS-CM1)

Mme DRUERE Marie-Charlotte (CP-CM1)

Mme GIRAUD Lucie (MS-CE2)

Mme LARGERON Edith (CE1)

Mme LAURENDON Nelly (CP-CE2-CM2)

Mr MOUSTAPHA Koudousse (MS-CE2-CM1)

Mme NARCANTE Rachel (CP)

Mme NICOLAI Juliette (CE2-CM2)

Mme PLANCHETTE Isabelle (CM2)

Mme SITERRE-LARGERON Marine (GS)

Mr VERMOREL Martial (CP-CM1)

#### **5 / Projets futurs**

« Ecole et cinéma », de la maternelle au CM2 (financement en partie par le SOU des écoles, le reste à charge par les familles)

Projet « Cirque » : ateliers de la maternelle au CM2 avec la compagnie locale « TEMPO », puis représentation en fin de période par cette compagnie. Chaque enfant bénéficiera de 3 ateliers d'1 heure environ, en petit groupe. Les enseignants continueront les ateliers avec le matériel prêté par la compagnie. Une attente d'agrément et d'autorisation est en cours auprès de l'inspection académique.

Coût élevé : 3200 euros environ financé pour l'instant intégralement par le SOU des écoles.

Tous les cycles 2 et (du CP au CM2) bénéficient d'animations (en classe et en nature) autour du thème de l'environnement : financement complet par les collectivités locales (mairie, communauté de communes, Roanne Agglomération, Conseil Général) et SOU des écoles.

3 classes de Cycle 2 (Mmes Schwaller, Raymond et Blachier) vont bénéficier d'interventions avec un formateur professionnel de judo, au dojo de Charlieu (6 séances : financement comité Loire de judo et SOU des écoles)

Le voyage des CM2 (classe cinéma), annulé l'année dernière, sera reconduit cette année les 5-6-7 mai : financement SOU des écoles, mairie et familles.

Les CM2 sont en train d'élire des délégués de classe. Les élections auront lieu début novembre. Les délégués seront invités dans le conseil d'école. Il faudra leur trouver une place afin qu'ils puissent être porteurs de projets qui pourront aboutir.

La mairie aimerait créer un conseil municipal des enfants dans les années prochaines.

#### **6 / Répartition des maternelles en « classe unique » :**

Cette année, l'ensemble des enseignantes de maternelle a changé. Tous les niveaux d'âge ont été « mélangés » (enfants nés en 2018-2017-2016-2015).

Après un mois et demi d'essai, les enseignantes trouvent cela très positif :

\*moins de pleurs

\*les « petits » ont « vite démarré » (intégré les règles, le fonctionnement de la classe...)

\*bénéfice au niveau du langage

\*les « grands » sont très responsabilisés

\*il y a des activités communes, et des apprentissages sont différenciés. Cette organisation permet également à chaque enfant de travailler « là où il en est » (faciliter/complexifier le travail selon les réussites de chacun)

Enfin, les après-midis, cette organisation permet de libérer une enseignante, qui va aider des enfants en difficulté en CP, CE1 ou CE2.

Les parents de maternelle présents trouvent cette organisation également bénéfique : les enfants ont des nouveaux copains, les grands sont très responsabilisés (ils veulent « être grands »)

### **7 / Dispositif « accompagnement école »**

Le confinement a été très problématique pour certains enfants, notamment en CP et CE1 (apprentissages manquants en lecture essentiellement, et « posture d'élève » manquante : savoir rester assis, lever la main...)

Afin de palier ces difficultés, l'inspection de l'Education Nationale a mis à notre disposition une enseignante supplémentaire, Maëva Gayton, qui a pu aider les enfants les plus en difficulté sur la première période. Elle est intervenue (à la demande des enseignants), avec 25 enfants environ, du CP au CM1.

Mr Chazelle (maître spécialisé dans la difficulté scolaire) est également à mi-temps sur l'école.

Mme Gayton, Mr Chazelle et les maîtresses de maternelle (voir point 6), cela ne fait bien sûr pas disparaître toutes les difficultés, mais les enseignants se félicitent de ces aides, indispensables aux plus fragiles.

Fin de la réunion.